



*Adresses de correspondance*

Florence Pétillat  
106 rue Sadi Carnot  
92170 Vanves  
06 64 14 52 93

flo.petillat@gmail.com

Monsieur Bernard Gauducheau  
Mairie de Vanves  
23 rue Mary Besseyre  
92170 Vanves

Vanves, le 28 mai 2014

**Objet : Mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à Vanves**

Monsieur Le Maire,

Nous avons été invités à la réunion de concertation du mardi 20 mai 2014, portant sur l'examen des propositions issues du « décret Hamon » à la rentrée de septembre 2014.

Cette 6<sup>ème</sup> réunion de concertation a été l'occasion de **remercier, à nouveau, la mairie pour la démarche de concertation et les efforts mis en œuvre par les services** pour aboutir à un premier PEDT. **Nous sommes particulièrement satisfaits de l'écoute dont vous avez fait preuve lorsque l'API s'est opposée à la suppression des Etudes Dirigées et à la disparition du Programme Jeune Citoyens.**

**Toutefois**, au regard de la décision prise à l'issue de la réunion et compte tenu des attentes des parents que nous représentons, nous souhaitons rappeler clairement dans ce courrier la position de l'API.

A titre préliminaire, nous avons rappelé, en réunion, que les parents de **l'API ne sont pas favorables à la réforme des rythmes scolaires qui à ce jour, n'a démontré aucune efficacité ni d'intérêt réel pour les enfants, bien au contraire.** Elle ne fait qu'augmenter le temps de présence des enfants en collectivité en ajoutant ½ journée d'école, elle ne corrige pas les méthodes et moyens mis en œuvre pour accompagner les enfants dans leurs apprentissages. La fatigue des enfants est beaucoup plus importante.

Nous avons, certes, adopté le 13 mars 2014, un schéma d'organisation des NAP de 2 fois 1h30, mais, par défaut.

Nous vous avons déjà fait part de nos craintes concernant l'arythmie scolaire en particulier pour les enfants de maternelle dans un courrier daté de novembre 2013.

Dans ce contexte, la publication du décret « Hamon » le 7 mai 2014, a été pour nous l'occasion de « repenser » le découpage des rythmes scolaires, à la lumière des mesures proposées par le nouveau texte.

Après examen du nouveau décret et sondage auprès des parents, il apparaît que nous sommes majoritairement favorablement au regroupement des NAP sur une ½ journée car **ce schéma semble plus approprié pour les enfants, en particulier pour les maternelles.**

C'est pourquoi, nous avons demandé, le 20 mai, un **report de mise en œuvre indispensable pour examiner les différents scénarii possibles avec cet assouplissement.**

Nous tenons également à souligner que certains directeurs d'écoles, directeurs et animateurs de centre de loisirs se sont joints à cette demande de report arguant de la démotivation et du découragement qui commencent à se manifester.

En votre qualité de Maire **vous vous êtes associé aux élus des Hauts de Seine afin de demander le report d'application à la rentrée de septembre 2015**. Nous soutenons cette démarche et nous attendons que vous reveniez vers nous officiellement pour nous communiquer votre décision quant à l'application ou non des rythmes scolaires à la rentrée 2014, afin que nous en informions rapidement les parents.

Par ailleurs, en vue de la réunion publique de présentation des rythmes scolaires du 12 juin, nous vous adressons quelques questions de parents qui viennent de nous parvenir, et qui, sauf erreur de notre part n'ont pas été évoquées lors des précédentes réunions de concertation.

- Les enfants en situation de handicap pourront-ils participer aux NAP ? Comment leur participation sera gérée ? Présence d'AVS à leur côté pendant les NAP ?
- Est-il prévu de former aux consignes de sécurité (évacuation en cas d'incendie, exercice de confinement) les intervenants extérieurs des associations, les auto-entrepreneurs qui se déplaceront dans les écoles ? A quel moment le seront-ils ?
- La question sur la tarification de l'accueil au centre de loisirs pour le mercredi après midi est fréquente. Les parents veulent savoir si le prix sera divisé par deux.

L'Association des Parents Indépendants a toujours mené ses actions dans un esprit collaboratif et constructif avec, pour unique ambition, le bien-être des enfants scolarisés dans notre commune. L'API reste mobilisée et soucieuse de mener des échanges constructifs avec les différentes parties prenantes à l'application du décret « rythmes scolaires ».

Dans l'attente de votre décision finale, suite aux échanges qui ont eu lieu pendant cette 6<sup>ème</sup> concertation, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Florence Pétilat**  
*Présidente de l'API*

**Copies**

- Mr Coste, Maire-adjoint chargé de l'Education
- Mr J.F. Martin, Responsable du Service Education
- Mr E. Martin, Responsable du périscolaire
- Mme Leroy Warin, Inspectrice EN de la 18<sup>ème</sup> circonscription